

Indicateur «Situation professionnelle des diplômés en soins infirmiers»: définitions

Définition «profession apprise: diplômés en soins infirmiers (degré tertiaire)»

Formation achevée la plus élevée. Les codes ISCO suivants ont été utilisés:

- 22210 Chefs des services de soins et infirmiers, sip
- 22211 Chefs des services de soins
- 22212 Infirmiers
- 22213 Infirmiers avec spécialisation

Définition «profession actuelle: diplômés en soins infirmiers (degré tertiaire)»

Profession exercée le jour de référence de l'enquête (31.12). Les codes ISCO suivants ont été utilisés:

Personnel infirmier (degré tertiaire)

- 22210 Chefs des services de soins et infirmiers, sip
- 22211 Chefs des services de soins
- 22212 Infirmiers
- 22213 Infirmiers avec spécialisation

Personnel soignant (degré secondaire II)

- 32210 Personnel soignant (niveau intermédiaire)
- 53221 Auxiliaires de soins à domicile
- 53222 Aides à domicile
- 53220 Auxiliaires de soins à domicile et aides familiales, sip

Personnel soignant sans formation formelle dans les soins

- 53210 Auxiliaires de soins en institution

Les diplômés en soins infirmiers ayant indiqué comme profession actuelle une profession de soins de degré secondaire II ou sans formation formelle ont été classés dans la catégorie «profession actuelle: diplômés en soins infirmiers (degré tertiaire)». Cette recatégorisation a été effectuée en partant du principe que les infirmiers de degré tertiaire travaillent généralement en tant que tels et que l'indication sous «profession actuelle» constitue une erreur de codage.

Définition: domaine de santé I

les codes NOGA suivants ont été utilisés:

- 861001 Hôpitaux pour soins généraux
- 861002 Hôpitaux spécialisés
- 862100 Activité des médecins généralistes
- 862200 Activité des médecins spécialistes
- 862300 Pratique dentaire
- 869001 Psychothérapie et psychologie
- 869002 Physiothérapie
- 869003 Activités des infirmières, soins à domicile
- 869004 Activités des sages-femmes
- 871000 Hébergement médicalisé
- 872001 Institutions pour toxicomanes
- 872002 Établissements pour les traitements psychosociaux

- 873001 Maisons pour personnes âgées
- 873002 Institutions pour personnes handicapées
- 879001 Foyers pour enfants et adolescents
- 879003 Autre action sociale avec hébergement
- 881000 Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées
- 782000 Activités des agences de travail temporaire
- 869005 Autres activités paramédicales
- 869007 Autres activités pour la santé humaine n.c.a.
- 889902 Autre action sociale n.c.a.

Définition: domaine de santé II

les codes NOGA suivants ont été utilisés:

- 869006 Laboratoires médicaux
- 721100 Recherche-développement en biotechnologie
- 721900 Recherche-développement en autres sciences naturelles, ingénierie, sciences médicales et agricoles
- 212000 Fabrication de préparations pharmaceutiques
- 325002 Fabrication de matériel orthopédique et prothétique
- 325001 Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
- 477400 Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
- 477802 Commerce de détail de lunettes et d'articles similaires
- 325003 Activités des mécaniciens-dentistes
- 464601 Commerce de gros de produits pharmaceutiques
- 464602 Commerce de gros d'articles médicaux, chirurgicaux et orthopédiques
- 477300 Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
- 843000 Assurance-vieillesse et survivants (AVS), assurance-invalidité (AI), assurance-chômage (AC)
- 651202 Assurances contre les accidents et les dommages
- 651201 Assurance-accidents (SUVA)
- 651203 Caisses maladie
- 841200 Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale
- 990003 Organisations internationales
- 941200 Activités des organisations professionnelles
- 854201 Hautes écoles universitaires
- 854202 Hautes écoles spécialisées et pédagogiques
- 854203 Formation professionnelle supérieure
- 949902 Organisations pour la santé
- 889901 Oeuvres de bienfaisance, organisations caritatives

Définition des catégories de l'indicateur:

1. Catégorie I «Actif dans la profession au contact des patients»

Cette catégorie comprend tous les diplômés en soins infirmiers (formation la plus élevée: formation en soins infirmiers de degré tertiaire) travaillant actuellement comme personnel infirmier avec des patients dans le domaine de la santé au sens strict. La liste suivante montre quelles combinaisons de codes ISCO et de codes NOGA ont été retenues pour cette catégorie.

Profession actuelle (code ISCO)	Secteur d'activité (code NOGA)
Diplômés en soins infirmiers (degré tertiaire) (voir définition ci-dessus)	Domaine de santé I (voir définition ci-dessus)

2. Catégorie II «Actif dans la profession dans le domaine de la santé au sens large»

Cette catégorie comprend tous les diplômés en soins infirmiers (formation la plus élevée: formation en soins infirmiers de degré tertiaire),

- qui travaillent actuellement comme personnel infirmier dans le domaine de la santé au sens strict ou large, *sans* contact avec les patients.
- qui exercent actuellement une autre profession dans le domaine de la santé, au sens strict ou large, mais dont on peut supposer que les compétences acquises en soins infirmiers sont nécessaires et appliquées.

Exemples: Un infirmier travaillant comme professeur dans une haute école spécialisée; une infirmière travaillant comme directrice d'un service d'aide et de soins à domicile.

La liste suivante montre quelles combinaisons de codes ISCO et de codes NOGA ont été retenues pour cette catégorie.

Profession actuelle (code ISCO)	Secteur d'activité (code NOGA)
Diplômés en soins infirmiers (degré tertiaire) (voir définition ci-dessus)	Domaine de santé II (voir définition ci-dessus)
10000 Directeurs, cadres de direction et gérants, sip	Domaine de santé I ou II (voir définition ci-dessus)
11120 Cadres supérieurs de l'administration publique	
11140 Dirigeants et cadres supérieurs d'organisations spécialisées	
11200 Directeurs généraux d'entreprise	
12100 Directeurs de services administratifs, sip	
12130 Directeurs et cadres de direction, stratégie et planifications	
12190 Directeurs des services administratifs non classés ailleurs	
13400 Cadres de direction, services spécialisés, sip	
13420 Cadres de direction, services de santé	
13430 Cadres de direction, services aux personnes âgées	
13440 Cadres de direction, services sociaux	
24240 Spécialistes de la formation du personnel	
30001 Chefs de projet, sip	
30002 Chefs de groupe, sip	
12230 Directeurs et cadres de direction, recherche et développement	
20000 Professions intellectuelles et scientifiques, sip	
23100 Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur	
23200 Professeurs, enseignement technique et professionnel	
33430 Secrétaires d'administration et secrétaires exécutifs	
33440 Secrétaires médicaux	
23510 Spécialistes des méthodes d'enseignement	

3. Catégorie III «Actif dans une autre profession de santé»

Cette catégorie comprend tous les diplômés en soins infirmiers (formation la plus élevée: formation en soins infirmiers de degré tertiaire), qui travaillent actuellement dans une autre profession de la santé, dans le secteur de la santé au sens strict ou large - avec ou sans contact avec les patients.

Les personnes ayant indiqué comme profession actuelle une profession de la santé avec un diplôme universitaire (par exemple médecin spécialiste, pharmacienne) ont été exclues en raison d'une incohérence avec l'indication de la «formation achevée la plus élevée» (qui devrait être «médecin» ou «pharmacienne»).

La liste suivante montre quelles combinaisons de codes ISCO et de codes NOGA ont été retenues pour cette catégorie.

Profession actuelle (code ISCO)	Secteur d'activité (code NOGA)
22100 Médecins, sip	Domaine de santé I ou II (voir définition ci-dessus)
22110 Médecins généralistes	
22120 Médecins spécialistes	
22220 Sages-femmes	
22300 Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires	
22610 Dentistes	
22650 Diététiciens et spécialistes de la nutrition	
22640 Physiothérapeutes	
22660 Audiologistes et orthophonistes	
22690 Spécialistes de la santé non classés ailleurs	
26340 Psychologues	
31110 Techniciens des sciences chimiques et physiques, sip	
32110 Techniciens d'appareils électromédicaux	
32120 Techniciens de laboratoire médical	
32130 Techniciens et assistants pharmaciens et préparateurs en pharmacie	
32140 Techniciens de prothèses médicales et dentaires	
32220 Sages-femmes (niveau intermédiaire)	
32300 Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires	
32511 Assistants en médecine dentaire	
32520 Techniciens de dossiers médicaux	
32530 Agents de santé communautaire	
32550 Techniciens et assistants en physiothérapie	
32560 Assistants médicaux	
32570 Inspecteurs, salubrité de l'environnement et de la santé au travail, et assimilés	
32580 Ambulanciers	
32590 Professions intermédiaires de la santé non classées ailleurs	
34120 Professions intermédiaires du travail social	
26350 Spécialistes du travail social	

4. **Catégorie IV «Sorties de la profession/non attribuable»**

Cette catégorie comprend tous les diplômés en soins infirmiers (formation la plus élevée: formation en soins infirmiers de degré tertiaire) qui exercent une activité professionnelle et qui ne peuvent pas être classés dans les catégories 1 à 3.

5. **Catégorie V «En formation»**

Tous les diplômés en soins infirmiers (formation la plus élevée: formation en soins infirmiers de degré tertiaire) qui n'exercent actuellement pas d'activité professionnelle et dont le statut sur le marché du travail est défini comme «sans activité professionnelle en formation».

6. **Catégorie VI «Femmes/hommes au foyer»**

Tous les diplômés en soins infirmiers (formation la plus élevée: formation en soins infirmiers de degré tertiaire) qui n'exercent actuellement pas d'activité professionnelle et dont le statut sur le marché du travail est défini comme «femmes/hommes au foyer».

7. **Catégorie VII «Au chômage»**

Tous les diplômés en soins infirmiers (formation la plus élevée: formation en soins infirmiers de degré tertiaire) qui n'exercent actuellement pas d'activité professionnelle et dont le statut sur le marché du travail est défini comme «sans emploi».

8. **Catégorie VIII «Autres personnes sans activité professionnelle»**

Tous les diplômés en soins infirmiers (formation la plus élevée: formation en soins infirmiers de degré tertiaire) qui n'exercent actuellement pas d'activité professionnelle et dont le statut sur le marché du travail est défini comme «rentiers (AVS, AI)» ou «autres personnes sans activité professionnelle».